

# ACTION URGENTE

## UN JEUNE DIRIGEANT DE L'OPPOSITION DÉTENU DEPUIS UN AN

**Le jeune dirigeant de l'opposition Christian Lumu Lukusa est détenu arbitrairement depuis qu'il a été arrêté à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), le 22 novembre 2017. Les hommes qui ont procédé à son arrestation seraient des membres de l'Agence nationale de renseignements (ANR). Les visites familiales sont restreintes et Christian Lumu Lukusa n'a pas été autorisé à consulter un-e avocat-e.**

Christian Lumu Lukusa a été arrêté le 22 novembre 2017 vers midi sur le chemin de l'école dans la zone commerçante de Limete, à Kinshasa, par des hommes qui appartiendraient à l'ANR. Depuis lors, il n'a pu avoir que des contacts limités (communications et visites) avec sa famille. Il est privé d'avocat-e et n'a pas été déféré à un tribunal. Amnesty International s'inquiète pour sa santé car ce jeune homme souffrait déjà d'une pleurésie qui n'a fait que s'aggraver depuis son arrestation à cause de ses conditions de détention déplorables. Il ne bénéficie pas de soins médicaux ni d'un traitement adaptés.

Christian Lumu Lukusa est membre et dirigeant de la ligue jeunesse du plus grand parti d'opposition de RDC, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).

Amnesty International a recueilli des informations sur plusieurs affaires dans lesquelles les autorités congolaises avaient restreint et réprimé la société civile, y compris en se livrant à des arrestations et des détentions arbitraires, des mauvais traitements et des attaques contre des militant-e-s en faveur de la démocratie, des défenseur-e-s des droits humains et des opposant-e-s politiques.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :**

- Exhortez les autorités congolaises à libérer immédiatement et sans condition Christian Lumu Lukusa ;
- Appelez-les à ce que, en attendant sa libération, ce jeune homme puisse consulter l'avocat-e de son choix et bénéficier de tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- Priez-les instamment de veiller à ce qu'il ne soit pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 JANVIER 2019 À :**

#### Ministre de la Justice

Alexis Tambwe Mwamba

Ministère de la Justice

228 Avenue de Lemera

BP 3137

Kinshasa-Gombe

RDC

Courriel : [minjustdh@gmail.com](mailto:minjustdh@gmail.com)

Formule d'appel : Monsieur le

Ministre,

#### Ministre des Droits humains

Marie-Ange Mushobekwa

Ministère des Droits humains

Place Royal

Kinshasa-Gombe

RDC

Courriel :

[mushobekwa.likulia@gmail.com](mailto:mushobekwa.likulia@gmail.com)

Formule d'appel : Madame la Ministre,

#### Procureur général

Floribert Kabange Numbi

Procureur général de la République

Immeuble INSS

Boulevard du 30 juin Kinshasa/Gombe

RDC

Courriel : [florykan@yahoo.fr](mailto:florykan@yahoo.fr)

Formule d'appel : Monsieur le

Procureur général,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la RDC dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN JEUNE DIRIGEANT DE L'OPPOSITION DÉTENU DEPUIS UN AN

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'État s'appuie sur l'Agence nationale de renseignements (ANR) pour tenter d'intimider et faire taire les membres de l'opposition, les journalistes, les militant·e·s et les défenseur·e·s des droits humains. L'ANR est un outil de surveillance qui permet d'espionner l'opposition politique, les jeunes militant·e·s et les défenseur·e·s des droits humains. En général, elle envoie ses agents renforcer les effectifs de la police et de l'armée lors de manifestations qui se caractérisent, pour la plupart, par des violations des droits humains et un recours excessif à la force.

Le 30 décembre 2017, les militant·e·s Grâce Tshiunza, Mino Bopomi, Cedric Kalonji, Palmer Kabeya et Carbone Beni ont été arrêtés alors qu'ils incitaient la population à participer à des manifestations pacifiques pour réclamer l'application de l'Accord du 31 décembre 2016 aux fins d'une « élection inclusive, pacifique et crédible ». Deux jours plus tard, ils ont été remis à l'ANR qui les a détenus au secret pendant quatre mois dans un lieu inconnu. Les cinq militant·e·s de Filimbi ont, semble-t-il, été torturés et privés de soins médicaux et de traitement pendant leur détention au secret. Tous, à l'exception de Palmer Kabeya, ont été déclarés coupables d'« outrage au président », de « publication d'écrits subversifs » et de « désobéissance civile » et condamnés à 12 mois d'emprisonnement le 24 septembre 2018.

Nom : Christian Lumu Lukusa  
Homme

UA: 197/18, AFR 62/9405/2018, 23 novembre 2018